

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Base 30PG/70VG 0mg/ml

(Règlement CE n° 2015/830)

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur du produit

Nom commercial du produit/désignation : Base 30PG/70VG 0mg/ml

Nom chimique

Type de produit : Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

- Liquide pour recharge des cigarettes électroniques
- Usage professionnel et/ou industriel
- Utilisations par des consommateurs : Ménages privés (= public général = consommateurs)

Usages déconseillés

- Interdit aux mineurs et aux femmes enceintes ainsi qu'aux personnes sujettes à l'hypertension et aux problèmes cardio-vasculaires

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

CEFOP

8 avenue du bouton d'or

94370 SUCY-EN-BRIE

France

1.4. Numéro d'appel d'urgence :

- ORFILA (INRS) + 33 (0)1 45 42 59 59 France

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations

Not classified Non classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

- Pictogrammes de danger : aucun
- Mention d'avertissement : aucun
- Mentions de danger et informations additionnelles sur les dangers : aucun
- Conseils de prudence :
P102 : tenir hors de la portée des enfants

2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC) publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH :

<http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

IDENTIFICATION	(CE) 1272/2008	NOTA	%
CAS: 56-81-5 EC: 200-289-5 GLYCEROL			x% ≤ 70
CAS: 57-55-6 EC: 200-338-0 PROPANE-1,2-DIOL			x% ≤ 30

[1] Substance pour laquelle il existe des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail.

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

- D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.
- NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation :

Veiller à un apport d'air frais

Après contact avec les yeux :

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. En cas de symptômes durables, consulter un ophtalmologiste.

Après contact avec la peau :

Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

En cas d'ingestion :

Rincer la bouche abondamment à l'eau. Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). NE PAS faire vomir. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes et effets - Après contact avec les yeux

- Peut provoquer une irritation des yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers

nécessaires Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

En cas d'incendie, utiliser :

- Dioxyde de carbone (CO₂)
- Poudre d'extinction
- Jet d'eau pulvérisée

Moyens d'extinction inappropriés

En cas d'incendie, ne pas utiliser :

- Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Produits de décomposition dangereux :

- Monoxyde de carbone (CO)
- Dioxyde de carbone (CO₂)
- Production d'acroléine à haute température > 280°C

5.3. Conseils aux pompiers

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant - En cas d'incendie : Utiliser un appareil respiratoire autonome. – Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements

Utiliser un équipement de protection personnel

Pour les secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (se référer à la rubrique 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter une introduction dans l'environnement.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).
Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination. Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

6.4. Référence à d'autres sections

- Evacuation : voir rubrique 13
Maniement sûr : voir rubrique 7
Protection individuelle : voir rubrique 8

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Porter un vêtement de protection approprié, voir la section 8.

Prévention des incendies :

Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

Informations supplémentaires :

Mesures générales de protection et d'hygiène : Voir section 8.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de

stockage Conserver hors de la portée des enfants.

Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit sec et bien ventilé.

Conserver/stocker uniquement dans le récipient d'origine.

Température de stockage recommandée - + 15°C à +25°C

Eloigner toute source d'ignition.

Protéger contre : Forte chaleur

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Uniquement E-liquide.

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
56-81-5	Glycérine (aérosols de)	—	10		VME(8h)	

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Pictogramme(s) d'obligation du port d'équipements de protection individuelle (EPI) :



Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Protection des yeux / du visage

Eviter le contact avec les yeux.

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes de sécurité conformes à la norme NF EN166.

Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN374.

La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail.

Les gants de protection doivent être choisis en fonction du poste de travail : autres produits chimiques pouvant être manipulés, protections physiques nécessaires (coupure, piqûre, protection thermique), dextérité demandée.

Type de gants conseillés :

- Caoutchouc Butyle (Copolymère isobutylène-

isoprène) Caractéristiques recommandées :

- Gants imperméables conformes à la norme NF EN374

Protection du corps

Eviter le contact avec la peau.

Porter des vêtements de protection appropriés.

En cas de fortes projections, porter des vêtements de protection chimique étanches aux liquides (type 3) conformes à la norme NF EN14605 pour éviter tout contact avec la peau.

En cas de risque d'éclaboussures, porter des vêtements de protection chimique (type 6) conformes à la norme NF EN13034 pour éviter tout contact avec la peau.

Porter des vêtements de protection appropriés et en particulier un tablier et des bottes. Ces effets seront maintenus en bon état et nettoyés après usage.

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Informations générales

Etat Physique : Liquide visqueux

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH : non communiqué

Point d'éclair : non communiqué

Pression de vapeur (50°C) : non concerné

Densité : >1

Hydrosolubilité : non concerné

9.2. Autres informations

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

- Aucune donnée n'est disponible.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures pré-conisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Exposé à des températures élevées, le mélange peut dégager des produits de décomposition dangereux

10.4. Conditions à éviter

Protéger contre :

- Radiations UV/rayonnement solaire.
- forte chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter :

- Agents oxydants, fortes.
- Agents réducteurs, fortes

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former :

- Monoxyde de carbone (CO)
- Dioxyde de carbone (CO₂)
- Production d'acroléine à haute température. > 280°C

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Non classé

Toxicité Mélange

Mélange	
LD50 oral (rat)	Aucune donnée disponible
LD50 dermal (rat)	Aucune donnée disponible
LD50 dermal (rabbit)	Aucune donnée disponible
LD50 inhalation (rat)	Aucune donnée disponible

LC50 inhalation dusts and mists (rat)	Aucune donnée disponible
LD50 inhalation vapours (rat)	Aucune donnée disponible

Toxicité Substances**Irritation et corrosivité**

Non classé

Effets sensibilisants

Non classé

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction Non classé**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique** Non classé**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée** Non classé**Danger par aspiration**

Non classé

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**12.1. Toxicité****Mélange**

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

Substance**12.2. Persistance et dégradabilité**

Aucune donnée n'est disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACh.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**Méthodes de traitement des déchets**

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Evacuation des eaux

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau

Précautions particulières à prendre

Evacuer vers une usine d'incinération pour déchets spéciaux en respectant les réglementations administratives.

Disposition Communautaire ou Nationale ou Régionale

- Code Eural 16 05 08* produits chimiques d'origine organique à base de ou contenant des substances dangereuses, mis au rebut.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**14.1. Numéro ONU**

Non applicable

14.2. Nom d'expédition des Nations unies**14.3. Classe(s) de danger pour le transport****14.4. Groupe d'emballage****14.5. Dangers pour l'environnement****14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur****14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC****SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

- Substance reach candidate : aucun
- Substance annexe XIV : aucun
- Substances Annex XVII : aucun
- Teneur en COV : aucune donnée disponible

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Version de la FDS : date d'émission 07/11/19

Texte des phrases réglementaires : Non classé